

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 18 décembre 2017**

**Objet**

**Consultation Maîtrise  
d'œuvre pour les  
travaux  
d'aménagement du  
Fil Vert séquence 2  
au domaine de  
Sybirol.**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 décembre 2017 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON,  
Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN,  
Mme MILLORIT, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL,  
Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. BAGILET, Mme LARUE,  
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS,  
M. ROBERT, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

**33**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**M. CAVALIERE à M. J-J. PUYOBRAU  
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE  
Mme REMAUT à Mme C. LACUEY  
Mme COLLIN à Mme N. LACUEY  
M. DANDY à M. NAFFRICHOUX  
M. RAIMI à Mme GRANJEON  
Mme FEURTET à M. ROBERT  
Mme VELU à M. CALT**

**Absents excusés :**

**M. BELLOC, M. GELOS**

**Mme Josette DURLIN a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la présentation de l'étude globale et de définition des usages du domaine de Sybirol, en commissions réunies le 14 septembre 2017, il a été indiqué qu'une première tranche de travaux relatifs à l'aménagement du fil vert, sur la partie Ouest du domaine, serait programmée pour une réalisation en 2019.

L'étude préalable, présentée à cette occasion par la SARL Atelier Paysages Graziella BARSACQ (mandataire du groupement) et diffusée à l'ensemble des membres du conseil municipal, constitue la base de définition programmatique, pour la consultation de maîtrise d'œuvre envisagée. Ces propositions d'aménagement ont recueilli un avis favorable de l'ensemble des partenaires associés à cette étude.

A présent, il convient de délibérer sur le contenu du programme en vue d'une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement.

Il est proposé, au regard des estimations de travaux de l'étude préalable, pour cette séquence du fil vert sur le domaine de Sybirol, un coût d'objectif global pour les travaux d'aménagement de 855 000 € HT, avec un découpage en deux tranches :

- Une première phase de travaux qui permettrait la liaison entre le chemin de Tirecul et l'avenue Pasteur programmée en 2019, pour un montant de 560 000 € HT ;
- Une deuxième phase conditionnelle, d'un montant de 295 000 € HT, qui pourrait être affermie et planifiée au regard des résultats d'arbitrages budgétaires sur les investissements envisagés début 2018.

Cette opération fera l'objet d'une demande d'aide financière auprès des partenaires associés, et sa planification pluriannuelle sera arrêtée à l'issue des arbitrages budgétaires de 2018. Dans l'immédiat, pour assurer une réalisation d'une première phase de travaux en 2019, il est proposé de se prononcer sur le contenu du programme et de prévoir l'inscription des crédits nécessaires aux études sur le budget 2018, pour un montant de 51 000 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;

Vu l'avis de commission Environnement et cadre de vie date du 4 décembre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**APPROUVE** le programme des travaux d'aménagement pour la réalisation de la séquence 2 du fil vert sur le domaine de Sybirol, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**AUTORISE** le Maire à engager la consultation de maîtrise d'œuvre sur ce programme.

**DIT** que les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2018.

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	<b>31</b>
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 19 décembre 2017**

**Le Maire,**



**Jean-Jacques PUYOBRAU**